



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1307 du 27 AOUT 2008**

### Sommaire

|   | <u>PAGES</u> |
|---|--------------|
| • Agenda  | 2            |
| • Infos brèves  | 2            |
| • <b>Rassemblement du 1<sup>er</sup> septembre à la Rochelle</b>                        |              |
| - Appel fédéral   | 3            |
| - Modalités pratiques de la journée   | 4            |
| - Note U.I.T. et comité régional aux syndicats  | 5-6          |
| - Communiqué de l'U.I.T.-C.G.T.   | 7            |
| - Appel commun C.G.T. – C.F.D.T. – F.O.   | 8            |
| • Attaque des congés bonifiés   | 9-10         |
| • Note de la D.G.P.A. concernant la prorogation de la circulaire<br>du 31 décembre 2008 | 11<br>12     |
| • Solidarité catastrophe du Nord  |              |
| • Elections prud'homales du 3 décembre 2008   |              |
| - tract   | 13           |
| - circulaire D.G.A.F.P. : octroi d'autorisations spéciales d'absence                    | 14-15        |
| • Communiqué CGT sur trajet domicile/travail  | 16           |
| • Etat des cotisations 2006 - 2007  | 17-18        |

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site Internet : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr) - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0709 S 06937. ISSN 1277-6459



## AGENDA

**Jeudi 28 août 2008 (9 h)**

Secrétariat fédéral

**Jeudi 28 août 2008 (9 h)**

Réunion confédérale de rentrée

**Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008 (13 h)**

Rassemblement à La Rochelle

**Mardi 2 septembre 2008 (9 h)**

Secrétariat fédéral

**Mercredi 3 septembre (14 h)**

Bureau U.G.F.F.

**Mardi 9 septembre 2008 (9 h)**

Réunion DGPA/O.S. sur l'action sociale

**Mardi 9 septembre 2008 (13 h)**

Commission Exécutive Fédérale

**Mardi 9 septembre 2008 (14 h 30)**

Coordination des luttes CGT

**Mercredi 10 septembre 2008 (8 h 30)**

Commission Exécutive Fédérale

**Jeudi 11 septembre 2008 (10 h)**

Comité d'experts du C.A.S.

**Jeudi 11 septembre 2008 (14 h 30)**

Groupe d'échange du MEEDDAT

**Lundi 15 septembre 2008 (14 h)**

L'UGFF invite les composantes à une réunion sur l'administration territoriale de l'Etat

**Jeudi 18 septembre 2008 (9 h)**

Commission Exécutive de l'O.F.I.C.T.

**Jeudi 18 septembre 2008 (9 h 30)**

Groupe de travail DIR

« missions et niveaux de services »

**Jeudi 18 septembre 2008 (14 h 30)**

Groupe de travail DIR

« conditions et organisations de travail »

**14 et 15 octobre 2008  
Congrès de l'O.F.I.C.T. à  
Montreuil**



## INFOS BREVES

### Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

- Arrêté du 9 juillet 2008 relatif aux conditions et aux modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.
- Arrêté du 9 juillet 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture de deux concours sur titres pour le recrutement d'assistantes et d'assistants de service social du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et du ministère de la justice.
- Avis de concours reportant la date de clôture des inscriptions des concours pour le recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat dans les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne.
- Arrêté du 28 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 8 juin 1988 relatif à la déconcentration en matière de gestion de personnel relevant du ministère et l'arrêté du 2 octobre 1989 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion de personnel.
- Arrêté du 4 août 2008 modifiant l'arrêté du 9 mai 2005 portant création de comités techniques paritaires à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile.



**GOODYEAR AMIENS**  
Manifestation le 16 septembre  
contre le plan « social »

Le syndicat CGT de Goodyear à Amiens Nord (Somme) ainsi que les unions locales et départementales de la CGT et la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT (FNIC-CGT) appellent à manifester le 16 septembre à 11 heures contre le plan de réduction de la production de l'usine et la suppression de 402 emplois.



**EDUCATION NATIONALE**  
Les syndicats préparent la rentrée

C'est demain mardi 26 août que les organisations syndicales de l'Education nationale doivent se retrouver pour discuter des perspectives d'action face à la politique du gouvernement en matière d'éducation. Une autre rencontre suivra mercredi 27 avec cette fois les parents d'élèves de la FCPE, les syndicats lycéens UNL et Fidl, le syndicat étudiant. Unef, la ligue de l'Enseignement, des mouvements pédagogiques.



**LA POSTE**  
Mobilisation unitaire à la rentrée contre la  
privatisation

Cinq organisations syndicales (CGT, Sud, CFDT, FO et la CFTC), représentant près de 95 % du personnel de la Poste ont convenu d'organiser une journée d'action nationale à la rentrée contre le changement de statut de l'entreprise publique, dans lequel ils voient une privatisation, risquant de provoquer une dégradation du service aux usagers et de l'emploi des postiers.



**CHEMINOTS**  
Mobilisation le 3 septembre contre le  
dumping social

La fédération des cheminots CGT, rejointe par toutes les autres organisations syndicales sauf Sud Rail et F.O., appelle les salariés de toutes les entreprises ferroviaires à se rassembler le 3 septembre devant le siège de Réseau Ferré de France à Paris « pour refuser le dumping social dans les chemins de fer ».



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## *Appel fédéral*

---

### **RASSEMBLEMENT DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2008 A PARTIR DE 13H A LA ROCHELLE**

Le 1<sup>er</sup> Conseil des ministres des transports européens, sous la Présidence française se tiendra à LA ROCHELLE les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2008. La CGT souhaite faire du 1<sup>er</sup> septembre un moment de mobilisation et d'expression sur les enjeux de transports.

La Fédération CGT de l'équipement et de l'environnement est partie prenante de cette journée de mobilisation coordonnée entre le comité régional CGT Poitou-Charentes, les UD et l'UIT et les Fédérations concernées.

En lien avec les syndicats nationaux et les sections, nous visons l'objectif de participation pour le secteur Equipement-Environnement d'environ 250 manifestants à la Rochelle. Nous invitons et encourageons, dans la mesure du possible, tous les camarades des départements limitrophes à participer à ce rassemblement. Par ailleurs, des membres de la direction fédérale seront également présents.

Cette initiative répond au besoin d'expression de la CGT et de sensibilisation de l'opinion publique ; la démarche de rassemblement local repose également sur des engagements de nos composantes de la Fédération de l'Equipement-Environnement sur le nouveau périmètre du MEEDDAT, routier, maritime, transport, aménagement et littoral, ingénierie et contrôle etc..

Elle s'inscrit dans nos expressions fédérales qu'il s'agisse du dernier communiqué fédéral sur « la circulaire FILLON du 7 juillet : mise en cause de l'organisation, des missions et des emplois du MEEDDAT » et celle au Conseil économique et social du 19 juin 2008 lors du colloque ONG/Organisations syndicales sur « agir pour les transports écologiquement, socialement et économiquement durables ».

Exigeons ensemble avec les autres professions du transport et les organisations locales interprofessionnelles que le ministère restructuré au nom du développement durable, soit doté d'une organisation, de moyens et des emplois, pour la mise en œuvre des politiques publiques du MEEDDAT. On n'en prend pas le chemin !

**« Pour des transports socialement, écologiquement et économiquement responsables :  
Halte à la déréglementation et à la libéralisation ! »**

Montreuil, le 20 août 2008



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## **Modalités pratiques concernant le rassemblement du 1<sup>er</sup> septembre à La Rochelle**

**Le rassemblement aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre à partir de 13 heures, place Moitessier, en face de l'aquarium à La Rochelle.**

Il y a un appel unitaire CGT – CFDT – FO - en ce qui concerne les professions du transport. De leur côté, les organisations territoriales (comité régional et UD) prendront contact avec les autres organisations pour essayer d'obtenir des appels territoriaux, locaux et de syndicats.

Une demande de rencontre avec le ministre sera faite pour le matin du 1/09 pour audition et dépôt d'une motion.

La délégation sera composée par le secrétaire du comité régional, le secrétaire de l'UIT, un représentant des 4 fédérations CGT : cheminots, équipement, transports et maritimes, un représentant de la CFDT et un de FO.

### **En ce qui concerne le rassemblement :**

L'accueil sera fait à partir de 13 heures.

Les prises de parole auront lieu à 13H45 pour une durée de 5 à 6 minutes chacune, avec, dans l'ordre les interventions de Daniel Geneste pour le CGT, suivies de celles de la CFDT et de FO, puis Didier Le Reste pour ETF (fédération Européenne des travailleurs du transport).

Il n'y aura pas de conférence de presse, les médias seront invités au rassemblement au cours duquel la CGT leur remettra un dossier de presse.

Les objectifs de participation sont les suivants :

- |              |           |
|--------------|-----------|
| - cheminots  | 700       |
| - équipement | 250 à 300 |
| - transports | 100       |
| - Maritimes  | 20        |
| - Interpro   | 200 à 250 |
| - CFDT       | 100       |
| - FO         | 100       |

L'heure du rassemblement étant fixé à 13 heures, un stand avec sandwiches et boissons sera tenu par l'UL de La Rochelle.



Union  
Interfédérale  
Transports



Comité Régional  
Poitou-Charentes

Le 18 août 2008

## **Note à destination des syndicats pour diffusion aux militants**

### **Rassemblement du 1<sup>er</sup> septembre 2008 à partir de 13h à La Rochelle**

**« POUR DES TRANSPORTS SOCIALEMENT ECOLOGIQUEMENT ET  
ECONOMIQUEMENT RESPONSABLES :  
HALTE A LA DEREGLEMENTATION ET A LA LIBERALISATION ! »**

Chers camarades,

Les 1 et 2 septembre 2008 se tient à La Rochelle le premier Conseil des ministres Européens des transports de la présidence française sur les thèmes du maritime et des transports verts.

La CGT entend bien saisir cette occasion pour une initiative d'action des salariés et de sensibilisation de l'opinion publique sur les enjeux transports. Celle-ci consiste en un rassemblement de salariés et une conférence de presse nationale.

Cette initiative est faite en coordination entre le comité régional CGT Poitou-Charentes, les UD et FD (Cheminots, Transports, Maritimes et Équipement-environnement) concernées et composantes de l'Union Interfédérale des Transports.

Nous ne pouvons pas laisser ce conseil se dérouler sans la moindre réaction notamment eu égard à la politique de libéralisation contraire aux intérêts des salariés et contradictoire avec les ambitions affichées dans le Grenelle de l'environnement. C'est d'autant plus important que la loi Grenelle 1 qui sera débattue à l'Assemblée Nationale à partir du 22 septembre n'est pas conforme à la négociation, que la dimension sociale y est la grande absente, que les décalages entre les effets d'annonces et la réalité du vécu sont criants. Une réorientation du système de transports suppose un véritable bilan de libéralisation et la mise en œuvre d'une politique publique forte des transports au sein du MEEDDAT.

Les autorités européennes doivent enfin entendre les propositions d'ETF (Fédération Européenne des Travailleurs du Transport) qui portent une conception de la politique des transports, avec la place du service public.

De nombreux dossiers nationaux et européens sont en cours et la CGT est porteuse de propositions notamment sur les sujets suivants :

- ↻ La nécessité d'un bilan contradictoire de la libéralisation des transports
- ↻ La révision du livre blanc européen sur les transports incompatible avec le développement durable
- ↻ Une action volontariste pour une harmonisation sociale, tarifaire et fiscale pour enrayer le dumping
- ↻ Développement des chemins de fer sous maîtrise publique et dans le cadre de coopérations. Maintien d'un haut niveau de sécurité et refus de la séparation de la gestion des infrastructures et de l'exploitation. Renforcement de l'intégration des entreprises publiques ferroviaires.
- ↻ L'évolution de la directive euro vignette dans le routier pour qu'elle intègre les coûts environnementaux, la mise en œuvre d'une politique tournée vers le report modal et la tarification du transport par ce mode à son juste coût afin de faire financer par les chargeurs un niveau social digne pour les salariés.
- ↻ La réactivation de la directive de 98 portant sur l'harmonisation des règles de transport de passagers dans le maritime.
- ↻ La question des compagnies aériennes low cost, la pérennité des compagnies historiques, une organisation efficace de la navigation aérienne et les enjeux de la libéralisation États-Unis / Europe.
- ↻ La nécessité d'une politique multimodale qui en finisse avec l'opposition concurrentielle entre les modes source de dumping social sur le dos des salariés.
- ↻ La concrétisation d'une harmonisation sociale par le haut notamment sur la réglementation et l'organisation du travail et avec des obligations sociales dans les contrats de transports.
- ↻ La revalorisation des salaires et qualifications...

La conférence de presse sera l'occasion d'aborder ces thèmes pour peser sur la politique européenne, notamment pendant la période de la présidence française jusqu'au mois de décembre 2008.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique d'ensemble avec perspectives d'autres initiatives ou manifestations dans le cadre de la rentrée et avant la fin de la présidence française.

**Nous appelons donc les camarades des syndicats CGT de la région et des régions limitrophes à travailler à la réussite (si possible dans sa dimension unitaire depuis le lieu de travail) de cette initiative et participer au rassemblement sur La Rochelle à partir de 13h le 1<sup>er</sup> septembre. Cette mobilisation doit permettre d'appuyer la conférence de presse mais aussi d'obtenir qu'une délégation soit reçue par le Ministre européen des transports actuel.**

**Les fédérations Cheminots, Équipement-environnement, Transports et Maritimes vont adresser à leurs organisations les objectifs de participation qu'elles se fixent et un appel revendicatif propre à leur champ d'activité.**

**Le Comité Régional Poitou-Charentes, avec les UD organise, Jeudi 21 Août, avec les fédérations, une réunion qui finalisera les modalités et permettra de finaliser un appel territorial.**

**D'ores et déjà mettons nous tous en situation de dépasser le millier de manifestants le 1<sup>er</sup> Septembre.**



**« POUR DES TRANSPORTS SOCIALEMENT, ECOLOGIQUEMENT ET  
ECONOMIQUEMENT RESPONSABLES :  
HALTE A LA DEREGLEMENTATION ET A LA LIBERALISATION ! »**

### **Rassemblement à La Rochelle le 1<sup>er</sup> septembre 13 heures.**

Le Conseil des Ministres européen des Transports sous présidence française sera réuni à La Rochelle 1<sup>er</sup> septembre 2008. La CGT appelle à une mobilisation des salariés du secteur des transports.

Après les ambitions affichées dans le Grenelle de l'environnement et l'exemplarité environnementale revendiquée par le gouvernement, une véritable réorientation de la politique des transports est nécessaire et attendue.

En France, la loi « Grenelle 1 » soumise au parlement dès octobre doit évoluer pour entrer en conformité avec les conclusions du Grenelle. En Europe, les autorités doivent entendre les propositions de la Fédération Européenne des travailleurs du Transport (ETF) pour une vision politique d'un transport durable.

L'ensemble des syndicats européens des transports et de la pêche, fait remarquer que les politiques de libéralisation et dérégulation ont des répercussions négatives sur l'environnement, sur les conditions sociales et sur la réponse aux attentes des citoyens. Ces politiques saccagent le service public, détruisent les solidarités, rendent incohérent le système de transport, déstabilisent l'aménagement du territoire et l'activité industrielle. **Le moment est venu d'en tirer bilan !**

Dumping social, avec son cortège de bas salaires, de précarité, de remise en cause des réglementations du travail et de sécurité ; dumping environnemental avec son cortège de nuisances identifiées et aux solutions connues ; dumping fiscal, chantage aux délocalisations et recul des politiques publiques doivent cesser. **Il faut mettre les actes en phase avec les messages. C'est une question de choix politique d'intérêt général qui suppose une maîtrise publique du système de transport imposant règles et obligations fortes avec un secteur public disposant de moyens humains pour les faire respecter.**

L'Europe doit revoir ses orientations sur les transports terrestres et aériens, sur la politique maritime et portuaire, qui livrent le secteur à la mise en concurrence entre salariés dans une jungle marchande irresponsable. Les salariés ne doivent plus être l'outil du dumping, ils ne sauraient se laisser opposer entre eux, leurs intérêts sont communs.

La CGT les appelle à faire de cette initiative du 1<sup>er</sup> septembre un moment revendicatif important comme point de départ de convergences d'actions pour faire changer le cap à la politique des transports et donner un contenu à la formule « Europe sociale ».

Montreuil, le 19 août 2008

# **UIT CGT – FGTE CFDT – UIT FO**

## **Halte à la déréglementation dans les transports !**

### **Appel à un Rassemblement local des salariés du secteur des transports le 1<sup>ier</sup> septembre 2008 à La Rochelle.**

Le 1<sup>ier</sup> Septembre, le Conseil des Ministres Européen se réunit à La Rochelle.

L'Union Interfédérale Transports CGT, la FGTE-CFDT et L'Union Interfédérale Transports FO, appellent à un rassemblement local des salariés du secteur à 13 heures à La Rochelle, place Moitessier (face à l'aquarium).

L'ensemble des syndicats européens des transports et de la pêche fait remarquer, avec la Fédération Européenne des Travailleurs du transport (ETF), que les politiques de libéralisation et dérégulation ont des répercussions négatives sur l'environnement, sur les conditions sociales et sur la réponse aux attentes des citoyens. Ces politiques saccagent le service public, détruisent les solidarités, rendent incohérent le système de transport, déstabilisent l'aménagement du territoire et l'activité industrielle. **Le moment est venu d'en tirer bilan !**

Dumping social, avec son cortège de bas salaires, de précarité, de remise en cause des réglementations du travail et de sécurité ; dumping environnemental avec son cortège de nuisances identifiées et aux solutions connues ; dumping fiscal, chantage aux délocalisations et recul des politiques publiques doivent cesser.

**L'Europe doit réviser sa politique et favoriser, au contraire, une harmonisation des règles sociales contribuant à la sécurité des citoyens et des salariés et assurer un cadre légal pour les services publics.**

**Les organisations syndicales nationales appellent leurs organisations locales à construire, dans chaque entreprise, l'unité pour favoriser la participation massive des salariés à cette initiative inscrite dans le cadre de la campagne syndicale européenne pour une réorientation du système de transport.**

**Paris le 25 août 2008**





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

# ATTAQUE DU CONGES BONIFIES

De puis 20 ans, les originaires de l'Outre-mer avec la CGT ont eu à se mobiliser pour parer les attaques contre leurs droits. Des parlementaires, Fragonard, Laffineur, Ripert, essentiellement de droite, n'ont eu de cesse à travers différents « *rapports* » de tenter de les remettre en cause.

Nicolas Sarkozy, le Président de la République a nommé un délégué interministériel qui a pour objectif de casser le congé bonifié. A l'initiative du Délégué Interministériel à l'Egalité des Chances des Français de l'Outre-mer, la droite revient à l'offensive contre les congés bonifiés. Quelle ironie lorsqu'on sait qu'en 2004, Patrick Karam alors Président de son collectif DOM, s'insurgeait farouchement contre la volonté déjà affichée de la droite par Mme Girardin de réformer ce droit. Il militait aussi contre la cherté du prix des billets d'avions vers les DOM. Aujourd'hui, il se pose en sauveur du congé bonifié. Il tente par tous les moyens à sa disposition de nous faire adhérer à des propositions qu'il reprend pour son compte, mais qu'il avait combattu hier. Quelle volte face, quel retournement de veste magistral

Après plusieurs rencontres avec le Délégué Interministériel à l'Egalité des Chances des Français, la CGT a imposé ses revendications ainsi que deux manifestations qui ont porté leurs fruits, **quelle est la situation ?**, **Quels choix avons-nous aujourd'hui ?**

Celui qui a défendu la CGT après plusieurs rencontres de négociations avec le délégué. L'exigence que toutes les demandes des originaires soient accordées en 2008, le délégué s'est déclaré incompétent. N'oublions pas ce thème central de nos manifestations de novembre 2007 et mai 2008.

Un seul texte clair et non interprétable, pour une application commune à toutes les fonctions publiques, qui va dans le sens du maintien du droit, de sa consolidation, son extension.

Des critères très larges qui favorisent un accès pour le plus grand nombre à un droit qui restera acquis après le premier voyage.

Une réévaluation de l'indice de prise en charge du conjoint de 340 (*non réévalué de puis 55 ans*) à 530. La création d'une agence publique avec des moyens politiques pour agir sur les prix des compagnies aériennes.

Des revendications légitimes et de nature à stopper les discriminations dont sont victimes les originaires.

Un texte sur lequel la CGT a pesé très fortement, car il reprend pour partie nos propositions, mais qui garde pour nous un désaccord de fond. C'est la transformation d'un droit collectif en droit individuel, par la création du chèque congé bonifié pour chaque ayant droit et qui incite au fractionnement de ce congé. Forcément, pas sans conséquences !

**La CGT défend l'idée d'une réforme, car il faut améliorer les choses. Mais quelle réforme ?**

N'est-ce pas aux originaires d'en décider ?

Que se passera-t-il si le montant du chèque n'est pas suffisant pour faire face à la dépense ?

Que se passera-t-il si le chèque arrive sur un compte dans le rouge ?

Pourquoi vouloir que l'on parte chez nous dans les périodes les moins attrayantes ?

A la CGT, notre position est très claire : ni chèque, ni fractionnement, qui portent en eux le germe d'une fragilisation accrue, la remise en cause du droit et surtout, n'aplanissent pas nos difficultés récurrentes.

Trop d'incertitudes, trop de zones d'ombres, trop de questions sans réponses ?

A qui fera-t-on croire que le règlement du trafic et du pris des billets passe par le congé bonifié instrumentalisé comme bonc émissaire dans la libéralisation des flux aériens.

Prétendre que ce sont les départs massifs de juillet/août qui font grimper les prix des billets d'avion vers les départements d'Outre-mer est fallacieux.

Ensuite, prendre ce prétexte pour justifier la volonté plus qu'insistante de réforme du Délégué, est scandaleux. **On veut nous faire avaler une grosse ficelle !**

**N'attendons pas d'être au pied du mur pour réagir.**

**Assez de culpabilisation !**

**Le congé bonifié est bien sur la sellette.**

**Le Mardi 16 septembre nous invitons tous les originaires des DOM  
à une ASSEMBLEE GENERALE à PARIS  
à la Bourse du Travail AMBROISE CROIZAT.  
Venez Nombreux.....**

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale du Personnel  
et de l'Administration*

*Département des Relations Sociales*

Paris, le 30 avril 2008

La Directrice Générale du Personnel et de  
l'Administration

à

Mesdames et Messieurs les Chefs de service

Référence : circulaire DPSM du 31 janvier 2005

Affaire suivie par : Nadège COURSEAUX  
nadege.courseaux@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 62 69 - Fax : 01 40 81 30 39

Objet : moyens des organisations syndicales

Je vous informe que les dispositions contenues dans la note susvisée concernant l'octroi des droits et des moyens syndicaux supplémentaires dans le cadre de la décentralisation sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2008.

Cette décision s'inscrit dans la volonté de notre ministère de favoriser et d'améliorer les conditions du dialogue social afin que les réformes en cours puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Je vous invite donc à continuer à répondre aux demandes locales de moyens spécifiques formulées par les organisations syndicales.

Le département des relations sociales ( DGPA / RS ) est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

*La directrice générale du personnel  
et de l'administration*

*Signé*

*Hélène JACQUOT-GUIMBAL*



## SOLIDARITE TORNADE HAUTMONT VAL DE SAMBRE

### DEPARTEMENT DU NORD

La tornade, qui a ravagé Hautmont dans la nuit du 3 au 4 août dernier, a fait trois morts et dix-huit blessés. Son passage a également causé des dégâts à Maubeuge, Neuf-Mesnil et Boussière-sur-Sambre.

Près de 1000 logements ont été touchés.

L'Union Départementale CGT du Nord, avec *L'Avenir Social*, lance une chaîne de solidarité en direction des camarades, victimes de cette catastrophe.

Sur ce secteur, ce sont 523 syndiqués recensés. Des premiers éléments dont nous disposons aujourd'hui, plusieurs d'entre eux ont subi de graves dégâts matériels, maisons totalement ou partiellement détruites. L'Union locale de Maubeuge a également été partiellement touchée.

Un dispositif visant à recueillir le maximum d'informations, avec notamment des relais locaux, se met en place.

Dans l'immédiat, nous comptons beaucoup sur une réponse massive à l'appel à la solidarité financière que nous lançons.

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :

#### **"L'Avenir social - solidarité Nord France"**

263, rue de Paris - case 419  
93514 MONTREUIL CEDEX

75% de votre don seront déduits de vos impôts, un reçu vous sera adressé, ainsi un don de 100 euros ne vous coûte réellement que 25 euros.



http://www.cgt.fr  
info@cgt.fr

# Élections prud'homales

## 3 décembre 2008 faire respecter le droit de vote

*Les élections prud'homales vont déterminer les juges salariés de cette juridiction. Elles vont aussi être un test de représentativité des organisations syndicales des salariés. Elles sont un moment important du droit d'expression des salariés.*

### Une obligation pour l'employeur

Pour voter aux élections prud'homales, chaque salarié doit être déclaré par son employeur.

Celui-ci doit indiquer correctement le nom, l'adresse personnelle de la ou du salarié(e), l'inscrire dans la bonne section - agriculture, commerce, industrie, activités diverses, ou encadrement (pour les cadres et les techniciens).

### Un droit pour les salariés

- Chaque salarié(e) a le droit de vote. Quand elle ou il est titulaire d'un contrat de droit privé, même dans la Fonction publique) (même Cdd), et en activité professionnelle au moment de la photographie du corps électoral (fin décembre 2007) ;
- chaque salarié(e) lui-même a le droit de contrôler son inscription effective sur la Dads (Déclaration annuelle des données sociales), ou en s'adressant aux délégués syndicaux, délégués du personnel, responsables syndicaux (décret...).

La non inscription par l'employeur est un délit de l'employeur et un déni de démocratie.

L'inscription doit être effective, respecter la bonne section et le lieu de vote permettant réellement aux salariés de voter.

Attention, une exception : le vote des privés d'emploi : chacun, chacune doit s'inscrire personnellement en mairie

**Aujourd'hui, nous constatons plusieurs éléments à partir du premier contrôle en décembre 2007 :**

- des employeurs refusent le droit de contrôle des salariés et des organisations syndicales ;
- d'autres tentent d'inscrire des salariés dans des localités extrêmement éloignées du lieu de travail, et donc du lieu de vote ;
- concernant l'encadrement, une tendance lourde se dégage : le refus des directions d'inscrire les agents de maîtrise, les techniciens, voire même des cadres ou ingénieurs en section encadrement.

La CGT considère, tout au contraire, que l'encadrement au sens large doit être inscrit en section encadrement en reconnaissance de la qualification et responsabilité professionnelle. Cela est un gage de qualité de jugement, en cas de recours aux prud'hommes, puisque le ou la salarié(e) sera jugé(e) par ses pairs.

C'est d'ailleurs un des fondements de la juridiction prud'homale.

**La CGT vous invite à intervenir et contrôler votre inscription, à vous adresser à vos élu(e)s CGT, ou bien s'il n'y a pas d'organisation CGT dans votre entreprise à vous rendre à l'union locale CGT la plus proche ou prendre contact sur le site Internet de la CGT : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr).**

**Faire respecter ce droit est un acte important pour faire vivre la démocratie dans l'entreprise.**

**L'inscription sur la liste électorale est un droit de chacun et chacune.**

**Ensemble,  
nous devons le faire respecter.**

### Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : NOM : ..... Prénom : .....

prendre contact Adresse : .....

me syndiquer .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : [orga@cgt.fr](mailto:orga@cgt.fr).

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

**DGAFP**  
Direction Générale de  
l'Administration et de la  
Fonction Publique

Paris, le 08 JUIL. 2008

Sous-direction  
des politiques  
interministérielles

Bureau  
du statut général  
et du dialogue social  
B8

Dossier suivi par  
Marie-Edith  
Sarakatsanis  
Téléphone  
01 42 75 87 52

Télécopie  
01 42 75 71 06

Mél  
marie-edith.sarakatsanis  
@fp.pm.gouv.fr

Adresse  
32, rue de Babylone  
Paris 7<sup>ème</sup>

Références  
B8/ 08-

000760

Le ministre du budget, des comptes  
publics et de la fonction publique

à

Mesdames et Messieurs les ministres  
et secrétaires d'Etat

- Objet** : Octroi d'autorisations spéciales d'absence aux agents publics de l'Etat appelés
- à participer aux travaux des commissions placées auprès des maires et chargées d'assister ces derniers dans leur mission d'établissement des listes électorales prud'homales,
  - à exercer les fonctions de président, secrétaire ou assesseur d'un bureau de vote ou encore délégué de liste ou scrutateur lors des élections prud'homales du 3 décembre 2008.

Le 3 décembre prochain se dérouleront les élections pour le renouvellement général des conseillers prud'hommes.

Compte tenu de l'importance de ce scrutin dans la vie sociale de la nation, une mobilisation de l'ensemble des acteurs de ces élections doit être encouragée et facilitée.

**1. Participation des agents publics de l'Etat aux travaux des commissions communales.**

L'article L.1441-13 prévoit que « la liste électorale est établie par le maire assisté, au-delà d'un seuil d'électeurs inscrits sur la liste électorale prud'homale de la commune lors des dernières élections générales, d'une commission ».

Conformément à l'article D.1441-40, cette commission est notamment composée d'un représentant de chacune des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au plan national.

Des agents publics de l'Etat peuvent être désignés pour participer aux travaux de cette commission.

Je vous demande donc d'accorder, sur présentation d'une pièce justificative et sous réserve des nécessités de service, des autorisations spéciales d'absence aux agents qui auraient été désignés comme représentants au sein de ces commissions ou sous-commissions, par les organisations syndicales les plus représentatives au plan national.

**2. Désignation des agents publics de l'Etat comme président, secrétaire, ou assesseurs d'un bureau de vote ou encore comme délégué de liste ou scrutateurs à l'occasion des élections prud'homales du 3 décembre 2008.**

Les articles D. 1441-126, D. 1441-127, D. 1441-128, D. 1441-130 et D. 1441-144 prévoient qu'il peut être éventuellement fait appel, pour remplir les fonctions de secrétaire de bureau de vote, président de bureau de vote, assesseur, délégué de liste ou scrutateur, à tout électeur de la commune inscrit sur la liste électorale établie en application du code électoral. Des agents publics de l'Etat peuvent donc être désignés pour remplir l'une de ces fonctions le jour du scrutin.

Je vous demande, en conséquence, d'accorder, sur présentation d'une pièce justificative et sous réserve des nécessités de service, des autorisations spéciales d'absence aux agents qui seront désignés pour exercer, le 3 décembre 2008, les fonctions listées ci-dessus.

\*\*\*

L'ensemble des autorisations spéciales d'absence accordées en application de la présente circulaire est indépendant des autorisations spéciales d'absence prévues par le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

Pour me permettre de mesurer la charge supportée par les administrations de l'Etat à l'occasion de ces élections, je vous saurai gré de communiquer à la DGAFP (coordonnées ci-dessus en première page) le nombre global de journées d'autorisation d'absence accordées dans l'ensemble des services placés sous votre autorité, pour participer aux travaux des commissions d'une part, pour tenir des fonctions au sein d'un bureau de vote d'autre part. Ces renseignements statistiques sont demandés pour le 15 janvier prochain.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique  
Le chef de service

Marie-Anne LEVEQUE

## *Communiqué de la CGT*

### **Trajets domicile/travail**

Il doit être partout pris en charge par l'employeur

Réalité du pouvoir d'achat, souffrance des salariés et mobilisations, obligent le Gouvernement à afficher une fibre sociale. Il annonce envisager un dispositif pour inscrire une aide directe sur la fiche de paie des salariés financée par l'employeur afin de répondre à l'augmentation des coûts du trajet domicile/travail.

**La CGT a toujours revendiqué que le trajet domicile/travail soit pris en charge par l'employeur.**

Dans le contexte actuel deux cas de figure sont à examiner :

De nombreux salariés, pour de multiples raisons (absence de réseau, flexibilité des horaires de leur travail imposée par l'employeur...) n'ont pas la possibilité d'utiliser les transports collectifs. Il est pour eux nécessaire qu'une prise en charge, lorsque cette situation est avérée, soit effectuée sur le coût du carburant, y compris en tenant compte des distances. Le Chèque Transport aurait pu y répondre si, comme nous l'avions souligné au moment de sa mise en œuvre, il avait eu un caractère obligatoire. En cette absence, il était voué à l'échec.

Il est nécessaire de développer les transports publics et leur accessibilité. Là où il y a des transports collectifs accessibles, les salariés doivent être incités à les utiliser.

La CGT considère qu'il faut généraliser le système carte orange existant en Ile de France avec prise en charge par l'employeur. Cela suppose la mise en place d'une gouvernance coordonnée au niveau régional pour l'ensemble des transports collectifs dont la responsabilité incombe à différentes autorités organisatrices (Etat, ville, communauté, département, région). Cette disposition, prévue d'ailleurs par la Loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2001, est indispensable pour enfin pouvoir mettre en place un seul titre de transport financé par l'employeur et qui permette le trajet de bout en bout (utilisation successive de Bus, tram, trains...). Elle n'a jamais été mise en œuvre. Le Gouvernement actuel, qui se prévaut du dialogue social, n'a pas retenu cette application dans son projet de loi « Grenelle de l'environnement », alors qu'elle avait fait l'objet d'une proposition validée en négociation.

Pour la CGT, les conditions doivent être créées pour que tous les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, disposent de la prise en charge du coût du trajet domicile/travail par l'employeur. Nous avons, dès septembre 2006, détaillé ces propositions dans la négociation sur le Chèque Transport. Elles sont relativement simples à mettre en œuvre. C'est une question de choix de la politique publique du Gouvernement.

La CGT appelle les salariés à porter fortement la revendication de la prise en charge du trajet domicile/travail par l'employeur via des modalités pérennes de nature à en faire une véritable conquête sociale. Cette disposition ne saurait pour autant régler la question du niveau des salaires et retraites qu'il est urgent d'augmenter.

De plus, le Gouvernement, avec cette proposition, n'est pas quitte en direction des salariés privés d'emploi et des retraités, ni d'ailleurs sur l'inflation des prix de l'énergie qui a aussi des conséquences sur la vie quotidienne : alimentation, logement et chauffage, accessibilité et déplacements pour les loisirs et les activités sportives et culturelles...

Montreuil, le 21 août 2008